

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 AVRIL 2024****N°2024-CC-3S-DAJA-21  
PRISE EN CHARGE DE L'HOMMAGE AU PRÉSIDENT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 du mois d'avril, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date jeudi 28 mars 2024 s'est réuni à 16h00, en salle des délibérations de la commune de Gosier sous la présidence de monsieur Loic TONTON, Président de la séance, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**Monsieur Emmerly BEAUPERTHUY ayant été désignée secrétaire de séance,**

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41**

**Conseillers présents : 25**

**Votant : 28 (3 pouvoirs)**

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Richard	ALBERT	X		
2	M.	Guy Albert	BACLET	X		
3	M.	Francs	BAPTISTE	X		
4	M.	Christian	BAPTISTE		X	
5	M.	Teddy	BARBIN		X	à Elodie CLARAC
6	M.	Emmerly	BEAUPERTHUY	X		
7	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
8	Mme	Nadia	CELINI		X	
9	M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
10	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
11	Mme	Elodie	CLARAC	X		
12	Mme	Muguette	DAIJARDIN	X		
13	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		X	
14	M.	Jules Joël	FRAIR		X	
15	M.	Lucien	GALVANI	X		
16	Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
17	M.	Michel Eloi	HOTIN	x		
18	Mme	Valérie	HUGUES		X	
19	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	X		
20	M.	Jacques	KANCEL	X		
21	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		X	
22	Mme	Sylvia	LAPTES		X	
23	M.	Eric	LATCHOUMANIN		X	

24	Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
25	M.	David Laurent	LUTIN		X	à Francs BAPTISTE
26	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE	X		
27	M.	Teddy	MARY	X		
28	Mme	Wennie	MOLIA		X	
29	Mme	Liliane	MONTOUT	X		
30	M.	Bernard	PANCREL	X		
31	Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
32	M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
33	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE		X	
34	Mme	Mélila	PHOUDIAH		X	à Jean-Luc PERIAN
35	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN	X		
36	M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
37	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		
38	M.	Patrick	SOLVET		X	
39	M.	Sébastien Mickaël	THOMAS		X	
40	M.	Loïc	TONTON	X		
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN		X	

## Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales;

Vu les statuts de la CARL

**Considérant** le décès soudain de Monsieur Cédric CORNET, Président en exercice

**Considérant** la volonté des élus communautaires de lui rendre hommage

**Entendu le rapport de M. Le Président et après en avoir débattu.**

Le décès soudain du Président en exercice de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL), Monsieur Cédric CORNET, survenu le 21 mars 2024 a provoqué une onde de choc en Guadeloupe.

Homme public dont l'engagement et la vision ont marqué notre établissement et au-delà, l'ensemble du territoire de la Guadeloupe. Élu le 15 juillet 2020 en qualité de Président de la CARL, c'est dans ce cadre, qu'un hommage solennel lui sera rendu.

Par conséquent, il est nécessaire que le Conseil communautaire délibère pour acter la prise en charge de l'hommage solennel qui sera rendu au Président de la CARL, Cédric CORNET.

**Par 28 voix pour, et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,**

## DECIDE

**ARTICLE 1** : D'accepter la prise en charge les frais liés à l'hommage au Président, Monsieur Cédric CORNET, décédé le 21 mars 2024 ;

**Article 2** : D'imputer la dépense au budget de la CARL ;

**Article 3** : **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de la CARL, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Article 4**: De donner mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Article 5**: De charger le Président de la CARL et le Comptable Public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

### LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT

  
Loïc TONIN  


- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

***La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradam.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradam.fr)) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.***